

*bulletin municipal - édition du 26 juillet 2021*



**Nouveau : vente de produits maraîchers**

**Aménagements de sécurité routière**

**Astro : mythologies de la création**

**L'actu des associations**

6



3 édito : le mot du Maire

## 4 Le mémo de Tout Aspach

4 horaires mairie, coordonnées

## 5 Tout Aspach en bonne santé

5 pharmacies de garde  
5 numéros d'urgence

## 6 Tout Aspach à la Mairie

6 comptes-rendus  
13 décès  
15 hommage à M. Nicolas Grienenberger  
16 cadre de vie et aménagement de la mobilité

## 23 Tout Aspach fête

23 naissances, mariages

## 24 Tout Aspach est informé

24 Adapei  
25 sécurité sur deux roues, maladie de Parkinson  
26 en direct de la CCS

## 27 Tout Aspach entreprend

## 28 Tout Aspach se passionne

28 astronomie : mythologies de la création  
29 apiculture

## 30 Tout Aspach s'associe

30 UNC, AGS  
31 ASCLA  
32 Comité des Fêtes  
33 Conseil de Fabrique

## 34 Tout Aspach à l'école

34 athlétisme au stade  
35 section randonnée

## 36 Tout Aspach en images

21



30



27



5



19



28



34



photos de couverture

Ecluse routière en test, athlétisme à l'école  
stand de produits maraîchers

Retrouvez le Tout Aspach entièrement  
en couleurs sur le site communal.

Chers concitoyens,

Même si l'été s'est longuement fait attendre, il semble enfin pointer le bout de son nez ! Les pluies régulières ont fait que la végétation pousse très rapidement. Cette année encore la Mairie a fait le choix d'embaucher des jeunes issus du village afin de permettre d'aider au désherbage, à la tonte ou encore à l'embellissement des bâtiments et espaces communaux. J'en profite pour vous rappeler que, dans la mesure du possible et pour la sécurité de tous, les haies et arbustes des riverains qui débordent sur les trottoirs doivent être taillés.

Traditionnellement, la saison d'été est également propice aux rassemblements et fêtes diverses. Ce début de sortie de crise (ou du moins cette trêve qui semble déjà partiellement compromise) fait que certaines situations sont tout à fait paradoxales. Certains souhaitent profiter de cette liberté retrouvée pour festoyer, là où d'autres se sont habitués au calme voire à la tranquillité.

Je vous invite ainsi à trouver le juste équilibre entre un peu plus de tolérance lorsqu'il y a des retrouvailles tant attendues, et le bon respect du voisinage et de leurs nuits (tout le monde n'est pas en vacances). Pour rappel le tapage nocturne est punissable par la loi.

Sans transition aucune, voici une autre situation paradoxale à laquelle nous sommes confrontés: les tests des écluses au niveau de la route principale à l'entrée et à la sortie du village.

Vous avez été nombreux à nous dire, pour certains, que ces dispositifs étaient une très bonne chose car efficaces, et pour d'autres, qu'ils ne servaient à rien. Apparemment et selon des témoignages de riverains, depuis la fin du test au milieu du village, les véhicules roulent à nouveau plus vite. De ce fait et pour des raisons évidentes de sécurité, je suis pour ma part favorable à ce que ces dispositifs soient installés rapidement.

Mais n'hésitez pas à exprimer vos avis à ce sujet via le questionnaire que vous trouverez dans ce numéro du « Tout Aspach » (page 22).

Sinon, certaines associations du village reprennent tout doucement leurs activités. Je ne peux que vous encourager à les rejoindre et à redynamiser notre village.

Je voudrais terminer ce mot en remerciant chaleureusement tous les bénévoles qui se sont proposés afin de tenir les bureaux de vote et qui ont donné de leur temps précieux.

Merci également au personnel enseignant, aux ATSEM et aux animateurs du périscolaire pour leur engagement auprès de nos écoliers, ainsi que les représentants des parents d'élèves. Je souhaite aussi une très bonne continuation aux élèves de CM2 qui partent au collège.

Nous avons également appris que la classe de maternelle qui a fermé rouvrira peut-être en septembre selon les effectifs... ce que je souhaite vivement.

À toutes et à tous, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

Fabien Schoenig

le mot du Maire



L'information en temps réel est désormais transmise via Facebook et l'application gratuite **illiwap**. Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou mail.

la commission info





place de l'Eglise  
68130 Aspach

## La Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE

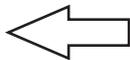
Lundi	10h à 11h45 13h30 à 15h30
Mardi	10h à 11h45 17h à 20h (17h à 19h pendant le confinement)
Jeudi	10h à 11h45 13h30 à 15h30
Vendredi	10h à 11h45

### PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h  
Prendre rendez-vous par téléphone

### CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02  
messagerie électronique : [mairie.aspach@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspach@wanadoo.fr)  
fax : 03 89 40 92 47



### SITE COMMUNAL

[parole-aspach.fr](http://parole-aspach.fr)

### PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

## Autres infos

Horaires  
d'hiver

### DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h  
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires  
d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h  
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

### TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

Cet été la mairie sera fermée la semaine du 9 au 13 août.

### RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.



2021 août septembre octobre novembre

1	J	D	M	H
2	B	D	J	A
3	B	M	J	F
4	C	E	M	F
5	C	E	K	L
6	E	M	K	D
7	D	F	F	D
8	D	F	F	L
9	E	A	I	J
10	M	A	I	G
11	M	K	H	G
12	A	K	H	J
13	A	H	L	B
14	K	H	L	B
15	K	G	J	I
16	F	G	M	I
17	F	L	M	C
18	G	A	J	C
19	G	A	B	D
20	J	L	B	M
21	L	I	E	M
22	L	I	E	D
23	J	B	G	K
24	I	B	G	K
25	I	C	C	A
26	H	C	C	A
27	H	D	I	E
28	C	D	I	E
29	C	E	A	H
30	B	E	K	H
31	B		K	

## Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

sous réserve de changements de dernière minute

## Allô Urgences

Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Gendarmerie : 17  
 Veolia : 0969 323 554  
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068  
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33  
 Communauté de communes\* : 03 89 08 36 20  
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217  
 Allô Service Public : 39 39  
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119  
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115  
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37  
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

\* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

## Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur [pharma68.fr/gardes.php](http://pharma68.fr/gardes.php)



## Comptes-rendus de séances du conseil municipal

### SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Le conseil municipal, convoqué le 06 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire en date du 13 avril 2021 à 19h30 dans la salle polyvalente, 5, Rue du Stade à ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Françoise MAY, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Francis LINK, Salomé REICHLIN, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Julie PRINZBACH, Serge STIMPFLING.

Excusés : Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Serge STIMPFLING ; Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'avoir une petite pensée pour Nicolas GRIENENBERGER, le doyen d'ASPACH, qui s'est endormi le 24 mars 2021.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Compte administratif 2020
5. Compte de gestion 2020
6. Budget primitif 2021
7. Convention régissant le service commun d'autorisation du droit des sols
8. Transfert de la compétence relative à l'organisation de la mobilité
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

#### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

Monsieur le Maire précise à Monsieur STIMPFLING qu'il n'y a effectivement pas de gratuité en ce qui concerne les agriculteurs.

#### 3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

#### 4. Compte administratif 2020

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investis. en 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	RESULTAT 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
FONCTIONNEMENT	433 298,87	186 813,35	666 204,14	814 726,13	148 521,99	395 007,51
INVESTISSEMENT	- 67 813,35		128 716,13	222 115,88	93 399,75	25 586,40
TOTAL	365 485,52	186 813,35	794 920,27	1 036 842,01	241 921,74	420 593,91

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé avec 9 voix pour et 5 abstentions.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

5 000.-€ au compte 2031 – frais d'études  
 1 000.-€ au compte 2111 – terrain  
 1 000.-€ au compte 2117 – forêt  
 6 000.-€ au compte 2128 – autre agcmt et amagmt  
 15 000.-€ au compte 2138 – autres constructions  
 15 000.-€ au compte 21568 – matériel incendie  
 18 000.-€ au compte 2182 – matériel de transport  
 1 500.-€ au compte 2183 – matériel informatique  
 8 000.-€ au compte 2188 – autres immo corpo  
 65 000.-€ au compte 2313 – constructions  
 2 500.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

**Total : 138 000.-€**

Recettes :

20 000.-€ au compte 10222 – fctva  
 7 500.-€ au compte 1321 – subventions

**Total : 27 500.-€**

## 5. Compte de gestion 2020

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 6. Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021. Après avoir été étudié en commission des finances le 23 mars dernier, il s'est avéré qu'une erreur de calcul a faussé les chiffres présentés. Un mail a été adressé aux membres de la commission en leur expliquant la situation et en les informant que les investissements pourront

finalement être budgétés mais certains d'entre eux ont déploré l'absence d'une nouvelle réunion.

Après délibération, le budget primitif 2021 est approuvé avec 10 voix pour et 4 abstentions :

	<i>REPORTS de 2019</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		1 055 714,88	1 055 714,88
Recettes		1 055 714,88	1 055 714,88
<b>Investissement</b>			
Dépenses	138 00,00	282 735,00	420 735,00
Recettes	27 500,00	393 235,00	420 735,00
<b>TOTAL</b>			
Dépenses	138 000,00	1 338 449,88	1 476 449,88
Recettes	27 500,00	1 448 949,88	1 476 449,88

a) Vote des taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir les taux des taxes :

<b>LIBELLES</b>	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe d'habitation			
Taxe fonc/prop.bâtie	1 034 000,00	24,65 %	254 881,00
Taxe fonc/pr.non bat	18 000,00	75,53 %	13 595,40
<b>TOTAL</b>			<b>268 476,40</b>

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 395 007,51 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 84 913,60 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;

- 310 093,91 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

## 7. Convention régissant le service commun d'autorisation du droit des sols

Approbation de la convention régissant le service commun d'autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré le 06 avril 2018 pour adhérer au service commun d'autorisation du droit des sols (ADS) de la Communauté de communes Sundgau.

En vertu de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les effets de ce service commun sont gérés par convention entre la communauté de communes et les communes membres.

Les points essentiels de la convention concernent :

- les missions précises du service commun ;
- la refacturation des frais du service aux communes ;
- les équivalences PC ;
- l'évaluation financière.

Les missions précises du service commun

Le service instructeur de la Communauté de Communes Sundgau a les missions suivantes :

- instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme qui ne sont pas instruites par la commune ;
- archivage des actes instruits ;
- suivi statistique ;
- accueil et information des pétitionnaires ;
- conseil et information auprès des communes sans production d'écrits spécifiques.

La refacturation des frais du service aux communes

L'intégralité des frais de fonctionnement du service commun (les frais de personnel, les frais liés au matériel informatique, logiciel, abonnements, locaux, etc. nécessaires au bon fonctionnement du service) est refacturée aux communes, en fonction du nombre d'actes instruits par commune pour l'année concernée, ramené aux équivalents PC.

Seront également refacturées les éventuelles indemnités kilométriques dues au titre des frais de déplacement dans les communes.

Un budget annexe est mis en place pour une meilleure lisibilité des coûts du service et pour vérifier son équilibre financier.

Les équivalences PC

Les équivalences PC qui seront appliquées, sur la base de l'expérience acquise par les services de l'État, sont les suivantes :

Type	Équivalence en acte
Permis de construire de droit commun	1
Permis de construire ABF	1
Permis de construire avec majoration du délai d'instruction	1,5
Permis d'aménager	2,5
Certificat d'urbanisme informatif	0,5
Certificat d'urbanisme opérationnel	0,75
Déclaration préalable	0,5
Déclaration préalable de division	0,5
Permis de démolir	0,5

La présente convention s'applique à compter du 1er janvier 2021. Elle est conclue pour une période de trois ans.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-4-2 relatif aux services communs entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres ;

VU l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté de communes Sundgau du 22 janvier 2018 ;  
VU l'approbation de la convention par le Conseil communautaire du 10 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention régissant ce service dans les termes exposés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la communauté de communes, et toutes pièces s'y rapportant.

Le Maire précise qu'il est très satisfait du service ADS de la Communauté de Communes Sundgau, et tient notamment à remercier Madame FREYBURGER.

## 8. Transfert de la compétence relative à l'organisation de la mobilité

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes : transfert de la compétence relative à l'organisation de la mobilité

Monsieur le Maire expose que la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « loi LOM » vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes sous réserve qu'elles délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021. À défaut, cette compétence sera exercée par la Région sur le territoire de la communauté concernée au 1er juillet 2021.

C'est dans ce contexte que le Conseil communautaire, par délibération du 25 février dernier, a décidé le transfert de la compétence « Organisation de la mobilité ».

Le transfert de cette compétence concerne l'organisation des services de transport à la demande, de mobilités actives, de voiture partagée, de mobilité solidaire, de transport scolaire et de transport régulier.

La compétence mobilité est une compétence unique et donc non sécable mais elle peut s'exercer à la carte. Toutefois, l'article L.3111-5 du code des transports prévoit que la communauté de communes qui prend la compétence d'AOM n'est substituée à la Région dans l'exécution des services de transports publics et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial que si elle en fait expressément la demande. La délibération du Conseil communautaire du 25 février dernier n'a pas demandé l'exercice de ces compétences.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 25 février 2021 portant modification des statuts communautaires ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer à la Communauté de Communes la compétence suivante : « Organisation de la mobilité ».

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes qui découle de ce transfert de compétence.

## 9. Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC - commission cadre de vie

- La commission cadre de vie s'est réunie le 30 mars dernier en présence de Monsieur BOURGOIN ; projets évoqués : arche de mariage, jardin des libellules, embellissement du poteau du nid de cigogne, entrée du village coté Altkirch.

- Les bacs à fleurs les moins accessibles pour l'arrosage ont été enlevés.

- La dératisation effectuée par Véolia dans le cadre de la DSP (délégation de service public) avec la Communauté de Communes Sundgau est en cours suite aux plaintes de plusieurs riverains de la Rue de l'Espérance : des pièges ont été installés pour une période de 1 mois.

- La scène fabriquée en propre régie ne peut pas faire l'objet d'un contrôle périodique ; peu de mutualisation possible avec les autres communes.

- Il y a un problème de tri dans les poubelles du village, et notamment dans celles destinées aux déjections canines, dans lesquelles sont régulièrement déposés des couches, du papier et du plastique ; tas sauvage aux abords de la Litten.

- La cérémonie du 8 mai aura lieu le 9 mai en présence du Maire, des adjoints et de Messieurs REICHLIN et MEYER, membres de l'UNC.

- Il est proposé d'engager une réflexion afin de rendre un hommage à Monsieur Nicolas GRIENENBERGER.

- Un courrier de soutien accompagné d'un petit présent a été déposé à chaque président des associations communales – des retours positifs sont parvenus en mairie.

- Le rond-point de l'école a été aménagé avec les panneaux peints par les enfants du périscolaire.

Céline STEVANOVIC - aménagement de la mobilité

- L'ilot central a été déposé et remplacé par une écluse à l'entrée d'ASPACH côté STEIGA – ce test est réalisé jusqu'au 30 mai prochain ; les traits jaunes seront supprimés – il est fait la remarque qu'il serait intéressant de rajouter 2 logos CYCLISTES même en provisoire - des séparateurs de voies complémentaires ont été commandés.

- Le PP3D ne rentre pas dans la réglementation, mais nous attendons les retours de la CEA Colmar pour la suite.

- Un radar prêté par la DDT (direction départementale des Territoires) sera installé à ASPACH la semaine prochaine – emplacement à définir. Ce radar pédagogique enregistreur est destiné à mesurer les vitesses pratiquées.

Alain WOLF - commission environnement et commission patrimoine

Dans le cadre de la réflexion sur les économies d'eau réalisables par la commune :

- Une citerne à lisier d'occasion a été ramenée à l'atelier. Nous procéderons à des tests pour vérifier si la récupération des eaux de pluies et l'arrosage des espaces verts peuvent être réalisés avec cet équipement. Dans l'affirmative, la commune pourra procéder à son acquisition.

- Les deux commissions seront réunies prochainement. L'idée est de finaliser la réflexion sur la mise en œuvre technique de récupération des eaux de pluie sur la première tranche de trois bâtiments communaux. Puis les devis seront adressés à l'agence de l'eau Rhin Meuse qui nous dira le montant des subventions possibles.

En ce qui concerne l'échange des terrains, le Maire informe les conseillers que, suite à différents échanges avec Holcim,

un accord a finalement été trouvé afin que l'opération soit blanche au niveau comptable, c'est-à-dire que l'are de terrain agricole sera évalué à environ 60€ alors que l'are de forêt sera estimé à 212€.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal lorsque les PV d'arpentage seront envoyés par le géomètre.

On garde l'exploitation du bois de la forêt jusqu'à ce que Holcim ait besoin du terrain.

Dans le cadre du défrichement de la décharge, et suite à la visite de Hervé RICHARD, Chef du pôle gestion Forestière Durable, Service de la forêt et du bois, la commune s'engage à ce que la parcelle concernée par le défrichement non autorisé sera reboisée dans son intégralité, et que ce reboisement sera complété par la réalisation de boisements supplémentaires, sous forme de haies et fascines.

Le projet technique détaillé lui sera envoyé.

Angélique LIDY - commission des affaires scolaires

- Suite aux nouvelles restrictions sanitaires, les écoles sont fermées du 6 avril au 25 avril prochain : du 6 au 9 avril en continuité pédagogique à la maison et du 10 au 25 avril en vacances scolaires (modification des dates par rapport au calendrier officiel).

- La semaine dernière, un accueil minimum pour les enfants du personnel prioritaire a été organisé à l'école ; les ATSEM, des enseignants volontaires et du personnel du périscolaire ont été chargés d'accueillir 8 enfants.

- Dans le TA un article présentant le projet d'un Pédibus a été publié. La commission des affaires scolaires se réunira prochainement avec la directrice de l'école, 1 enseignant et 3 délégués de parents d'élèves afin d'évoquer ce dossier.

- En ce qui concerne le ménage, qui fait apparaître un problème de la qualité du service et un non-respect du temps de travail de certains agents, un courrier a de nouveau été envoyé à la société. Il est envisagé de faire réaliser ces prestations en propre régie, c'est-à-dire en employant du personnel ; il s'agirait pour la commune trouver deux personnes compétentes et fiables.

Dominique STOESEL - commission de l'information

- Le système d'information aux citoyens, ILLIWAP, est opérationnel, ce matin 48 personnes s'y étaient abonnées. Il est demandé s'il est possible d'y communiquer les dates des prochaines réunions, ces dernières étant déjà annoncées sur le site internet de la commune.

- Un 1er devis concernant les huisseries de l'école est déjà parvenu, d'autres vont suivre.

- Concernant le projet de centrale solaire, une autre société a été contactée.

- Les membres du conseil de fabrique remercient la commune pour le panier et le courrier.

## 10. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIAEP : Alain WOLF informe les conseillers que le budget du SIAEP a été approuvé lors de la dernière réunion. Un emprunt devra être réalisé et sera financé par l'augmentation de 0,10€ par m3. Il permettra de réaliser des travaux de création d'un nouveau puits et de renforcer le réseau d'eau potable de plusieurs rues dans certaines des communes membres.

Brigade Verte : Salomé REICHLIN fait savoir que la réunion aura lieu demain.

Syndicat Mixte de l'III : Serge STIMPFLING a assisté à distance à la réunion, c'était intéressant.

## 11. Divers

- Les prochaines élections régionales et départementales sont reportées aux 20 et 27 juin 2021. Elles se dérouleront dans la salle polyvalente afin de respecter au mieux les gestes barrières préconisés par le conseil scientifique. Il faudra lancer un appel car la tenue des deux bureaux de vote requerra un bon nombre d'assesseurs.

- Le maire informe qu'il faut nommer les membres faisant partie de la commission de contrôle qui a pour compétence de statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions d'inscription ou de radiation prises par le Maire et pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques. Elle se réunit préalablement à chaque scrutin entre les 24<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin au moins une fois par an.

Membres titulaires :  
Angélique LIDY  
Julie PRINZBACH  
Salomé REICHLIN  
Serge STIMPFLING  
Carlos RODRIGUEZ

Membres suppléants :  
Françoise MAY  
Frédéric FREYBURGER  
Géraldine COGNARD-GROSS  
Sandrine JOLY  
Francis LINK

- Le maire informe les conseillers que deux jeunes ont postulé pour travailler cet été : Thomas LAMBOLEZ du 14 juin au 31 juillet et Juliette BOURGOIN au mois de juillet. Une annonce sera faite pour le mois d'août, condition nécessaire pour postuler : être titulaire du permis de conduire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h53.

## SÉANCE DU 25 MAI 2021

Le conseil municipal, convoqué le 18 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire en date du 25 mai 2021 à 20h00 dans la salle polyvalente, 5, Rue du Stade à ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Françoise MAY, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Francis LINK, Salomé REICHLIN, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Julie PRINZBACH, Serge STIMPFLING, Géraldine COGNARD-GROSS et Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et donne lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Décision modificative
5. Délibération-paiement des heures supplémentaires
6. Compte-rendu des commissions communales
7. Compte-rendu des commissions intercommunales
8. Divers

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

### 3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- Exercice du droit de préférence pour l'acquisition d'une parcelle de forêt cadastrée section 1 n°64 d'une contenance de 11 ares 30 au prix de 500 €.
- Information sur les prix des actes facturés par la Communauté de Commune Sundgau – le Maire en profite pour remercier Madame FREYBURGER du service ADS – Autorisation des droits du sol – pour son travail très efficace.

### 4. Décision modificative

Suite à une observation de la trésorerie, Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le virement de crédit suivant :

DM n°1 :  
Débit du compte 775 : 12 000.-€  
Crédit du compte 7588 : 12 000.-€

Après délibération, l'unanimité des conseillers approuve cette décision modificative.

### 5. Délibération-paiement des heures supplémentaires

Le Maire informe les conseillers que les heures supplémentaires font désormais l'objet d'un contrôle spécifique. Conformément à la législation, il propose aux conseillers de délibérer sur ce point :

Autoriser les agents à réaliser des heures supplémentaires (ou complémentaires pour les agents à temps non complet), paiement sur présentation d'un état.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale, dont les missions impliquent la réalisa-

tion effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le versement des IHTS est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle automatisé des heures supplémentaires. Un décompte déclaratif contrôlable est néanmoins suffisant pour les agents exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, ainsi que pour les sites sur lesquels l'effectif des agents susceptibles de bénéficier d'IHTS est inférieur à 10.

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS. Leur taux sera calculé selon des modalités spécifiques.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduisent pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures).

Elles sont rémunérées au taux normal, sauf si l'organe délibérant décide de majorer leur indemnisation dans les conditions définies à l'article 5 du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférent à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois. Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % :  $25 \text{ h} \times 80 \% = 20 \text{ h}$  maximum).

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :

- la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.

- L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100% pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et (le cas échéant) les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois	Emplois
Rédacteurs territoriaux	Secrétaire de mairie
Adjoint administratif	Secrétaire de mairie / agent administratif
Adjoint technique	Agent polyvalent
ATSEM	ATSEM

Article 2 : De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation.

Article 3 : De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

Article 4 : De majorer l'indemnisation des heures complémentaires : le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

Article 5 : Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## 6. Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY - commission des affaires scolaires

- Reprise des cours en présentiel depuis le 26 avril dernier – le protocole est inchangé, le sport est autorisé en intérieur

- Les détecteurs de CO<sub>2</sub> fournis par la Communauté de Communes montrent que les aérations régulières ne suffisent pas, il faudrait laisser les fenêtres ouvertes toute la journée pour que le taux de CO<sub>2</sub> reste en-dessous de la norme.

- En ce qui concerne le ménage, comme les problèmes de qualité et de respect des horaires déjà évoqués n'ont pas été résolus, les contrats ont été dénoncés ; il conviendra de procéder à l'embauche de deux personnes à temps partiel pour la rentrée scolaire.

- Pédibus : la commission s'est réunie, une enquête de mobilité a été lancée afin de connaître les attentes des parents et leurs habitudes ; un 2e questionnaire a été remis aux enfants afin de recueillir leurs impressions sur ce projet. Le retour est prévu la semaine prochaine, les réponses seront analysées par la commission.

Dominique STOESSEL - commission de l'information

- Illiwap : on constate une augmentation régulière des abonnés, le 100e ce jour même. La société Illiwap propose des panneaux pour les entrées d'agglomérations afin d'informer les citoyens et les gens de passage de l'utilisation de l'application, au tarif de 120.-€ par panneau, et procède à un sondage pour évaluer le nombre de communes intéressées. Après discussion il est décidé de s'en passer, l'intérêt pour Aspach étant limité (les habitants sont déjà informés).

- Site communal : l'évolution des connexions est présentée aux conseillers, on constate une moyenne de 755 connexions par mois, soit 25 par jour, depuis novembre 2017.

- Huisseries de l'école élémentaire : deux devis sont présentés, un 3e est en attente ; il est prévu d'équiper les cinq salles de classe, probablement sur deux ans – un dossier de demande de subvention sera établi dès que le prestataire sera choisi. Un membre du conseil propose de faire appel à une entreprise étrangère, mais les garanties ne sont pas les mêmes qu'en France, et il est décidé que le projet resterait national.

- Madame BAMOND, présidente de la commission communication de la Communauté de Communes, est venue en mairie pour faire le point sur l'information des citoyens ; une lettre d'information destinée aux seuls élus est diffusée par la CCS.

Céline STEVANOVIC - commission cadre de vie

- Démarrage de l'aménagement des espaces, un atelier bricolage/décoration sera organisé avec Monsieur Thierry BOURGOIN en fonction de la météo.

- Il est proposé de promouvoir et d'encourager la pratique sportive, c'est pourquoi une étude d'achat de tours de cou logotés ASPACH est en cours, le but étant de les offrir aux aspachois, quel que soit le sport pratiqué.

- L'EJCS arrétant l'activité foot à ASPACH, il faudra procéder au rangement et de la Maison des Associations.

- Demain soir à 18h00 : point avec l'entreprise PEDUZZI sur le projet de rénovation du monument aux morts : les conseillers sont invités à y participer.

- Destination du terrain de foot : il est proposé de conserver une moitié avec des buts (côté lotissement) afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de l'utiliser, et de créer un pump track sur la 2e moitié (le pump track ou pumptack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX). Plusieurs communes dont HECKEN, HEIMSBRUNN ou SOPPE LE HAUT en ont déjà installé un. Ces travaux peuvent se faire en propre régie, à moindre coût. Il faudra bien entendu prendre en compte les contraintes liées à l'urbanisme et au terrain, et rédiger le cas échéant un règlement. Il n'y a aucun aménagement de ce type dans le secteur. Les deux zones pourraient être séparées par une rangée d'arbres et des bancs.

Il est proposé de consulter les jeunes qui seront sûrement les premiers utilisateurs de cette installation.

Céline STEVANOVIC - aménagement de la mobilité

- Le test des écluses est prolongé jusqu'au 30 août prochain ; il est prévu d'installer deux autres écluses sur la Route de Thann ; proposition de réaliser un visuel de rétrécissement de la chaussée à la peinture.

- Présentation des résultats des données du radar installé à la mairie du 20 avril au 16 mai – constat de plus de 40% d'excès de vitesse.

Alain WOLF - commission environnement et commission patrimoine

- La commission s'est réunie le 20 avril dernier, les membres se sont rendus sur le site de la future citerne incendie, au Clos de la Chapelle : cette dernière sera entourée d'une clôture ; un devis de citernage a été demandé, afin de transporter l'eau de Carspach afin de la remplir.

- Problème des coulées de boues évoqué : solution : mise en place d'avaloirs, mais où évacuer l'eau ? système à curer, mais par qui ? Il est décidé de laisser les choses en l'état pour le moment.

- Rendez-vous ensuite à l'atelier, où deux cuves aériennes de récupération des eaux de pluie seront mises en place ; la citerne à lisier à acquérir servira à transporter l'eau pour l'arrosage des massifs ou en cas d'inondation pour pomper les caves.

Il est décidé de ne pas mettre de cuve de récupération d'eaux de pluie à la grange.

- École maternelle : la cuve à fioul va être nettoyée, les gouttières vont être réorientées afin de permettre la récupération de l'eau.

Un dossier de subvention relatif à ces différents éléments a été déposé sur le site de l'Agence Rhin Meuse.

Fabien SCHOENIG - commission de l'urbanisme

Dans le cadre d'une petite modification du PLUi, la commune a proposé de modifier les points suivants : mettre le chemin rural parallèle à la rue du Réservoir en zone constructible, mettre le terrain de foot en zone protégée, déplacer la limite de constructibilité Rue des Aulnes, et décaler la zone N afin de créer un chemin d'accès Rue de l'Espérance (les plans sont présentés aux conseillers). Le délai d'instruction est d'environ un an.

## 7. Compte-rendu des commissions intercommunales

Brigade Verte : Salomé REICHLIN a assisté à la réunion du 14 avril dernier, il a notamment été question du renouvellement des concessions et du budget ;

- Constat d'une augmentation de plus de 20% de dépôts d'ordures et de dépôts sauvages dans le Haut-Rhin.

- Augmentation du nombre de communes adhérentes.

- Information sur le moustique tigre présent à Saint-Louis : sensibiliser les habitants à éviter de laisser de l'eau stagner car propice à la prolifération.

Le maire précise que les hôtels à hirondelles sont utiles pour la lutte contre cet insecte.

Communauté de Communes Sundgau : Le Maire informe les conseillers qu'il va y avoir une grosse campagne de communication sur les compétences de la CCS.

Au niveau du budget, certains projets seront différés à cause du manque de recettes dans certains postes (notamment le périscolaire).

## 8. Divers

- Monsieur le Maire informe les conseillers que les Rivières de Haute-Alsace ont sollicité les mairies afin de leur demander d'émettre un avis défavorable au PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondations) car selon eux ce dernier édicte des règles qui sont opposables aux documents d'urbanisme et dont certaines sont particulièrement contestables, notamment sur la définition des zones à risque à l'arrière des digues ou des bassins de rétention.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal, après que la commune se soit renseignée.

- Les élections départementales et régionales : le bureau se tiendra dans la salle polyvalente d'ASPACH. Il faut compter cinq personnes en tout pour pouvoir tenir les deux bureaux de vote simultanément. Il est préconisé d'être vacciné ou bien d'effectuer un test PCR avant, mais ce n'est pas obligatoire. Pour être vacciné à temps il faudra que la première dose soit administrée le 8 juin au plus tard.

- Il y a quelques volontaires en dehors des membres du C.M., qui se sont présentés spontanément à la mairie et nous les en remercions.

- La benne à déchets verts : Serge STIMPFLING pose la question de l'avancement du projet de déménagement vers le rond-point de HEIDWILLER. Monsieur le Maire répond que nous sommes en attente du feu vert du Département pour faciliter l'accès à l'emplacement de la nouvelle plate-forme à déchets-verts (qui remplacera donc les bennes utilisées jusqu'à présent).

- L'état de la chaussée rue de la Forêt : la question est soulevée par Serge STIMPFLING également. Monsieur le Maire répond que la mairie est toujours en recherche d'un bureau d'étude satisfaisant pour la refaire. Dans la foulée, il est envisagé d'enfouir les réseaux, avec le Syndicat d'Electricité.

- La collecte des poubelles : Régis BRAND signale que les poubelles n'ont pas été ramassées partout durant les jours fériés du mois de mai. Il ajoute que les nouvelles tournées semblent parfois un peu bancales. Ces remarques seront transmises au service concerné de la CCS.

- Julie PRINZBACH demande s'il y a un projet qui fera suite à la destruction des granges rue des Jardins. Monsieur le Maire explique qu'en effet, il est prévu de construire trois maisons à la place, le redécoupage parcellaire est en cours.

- Fabien SCHOENIG en profite pour ajouter qu'un autre projet de construction est en cours, rue des Potiers, avec trois parcelles, pour des maisons individuelles.

- Salomé REICHLIN demande s'il y a une réglementation ou une législation sur la taille des haies, qui est normalement interdite entre le 1er avril et le 31 juillet pour protéger la nidification des oiseaux et le développement des jeunes. La mairie répond qu'en effet c'est interdit, au niveau européen, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels ou le domaine public. Il est proposé de refaire un message de sensibilisation, via le Tout Aspach notamment, plutôt que de sanctionner immédiatement. Serge STIMPFLING propose d'ajouter également un message à propos des tontes des terrains privés, pour rappeler qu'une tonte trop courte et/ou trop régulière nuit à la biodiversité des jardins et des vergers.

- Francis LINK en profite pour demander pourquoi tant d'arbres de la commune ont été taillés dernièrement, et aussi courts. Monsieur le Maire explique que cette question sera tirée au clair avec les employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.

---

## Décès

27 juin 2021  
29 juin 2021

Béatrice LIDY épouse HARTMANN  
Marguerite SCHMITT épouse LERDUNG



Toutes nos condoléances  
aux familles en deuil.

## Entretien des haies, espaces verts...

Nous rappelons que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation. Les plantes ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

La période hivernale correspond généralement à l'entretien des haies afin de permettre à la faune qu'elles abritent, notamment les oiseaux, de bénéficier des meilleures conditions durant la période de reproduction.

Merci de respecter les distances minimum de plantation selon le code civil : au minimum à deux mètres de la limite de la propriété si l'arbre ou l'arbuste mesure plus de 2 mètres de haut et à 0,50 m si la hauteur est inférieure à 2 mètres.

De même les riverains des cours d'eau doivent en assurer l'entretien jusqu'au milieu, notamment l'enlèvement des embacles.

Signalons également qu'il est préférable, pour favoriser la biodiversité, de ne pas tondre les pelouses trop souvent ni trop court.



## Arrêté travaux bruyants

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2014, il a été décidé de supprimer les dérogations accordées à certains jours fériés concernant l'interdiction des travaux bruyants les dimanches et jours fériés. En conséquence :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc...) ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8 heures à 20h30**. Cela exclut donc les dimanches et tous les jours fériés.

## Accompagnement à la rénovation énergétique



Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon neutre, indépendant et gratuitement les propriétaires de logement individuels, collectifs et les responsables d'entreprise tertiaire dans leurs travaux de **rénovation énergétique** ; et cela sur 3 étapes :

- 1. Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins
- 2. Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisations
- 3. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse : [conseiller.renovation@pays-sundgau.fr](mailto:conseiller.renovation@pays-sundgau.fr) , ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68

## Notre doyen nous a quitté



C'est avec beaucoup d'émotion que nous apprenons le décès du doyen de notre village, Monsieur Nicolas GRIENENBERGER, le 24 mars dernier. Il aurait fêté ses 105 ans cet été.

Originaire de Steinsoultz, c'est en 1950 qu'il s'est installé à Aspach pour y épouser une fille du village, Madame Irma BURGY, dont il était veuf depuis 1994. Issu d'une famille de neuf enfants, il en a eu lui-même sept ainsi que 16 petits-enfants et 24 arrière-petits-enfants.

Il a toujours été un habitant apprécié et tenait, tant que sa santé le lui a permis, à participer activement aux manifestations de la commune.

Quand on le croisait il prenait toujours des nouvelles des uns et des autres et s'intéressait à tous les sujets, du jardinage à la politique...



Monsieur Nicolas GRIENENBERGER, nous nous souviendrons toujours de votre gentillesse et de votre sourire.

Les photos prises lorsque M. Grienenberger fêtait ses 104 ans nous ont été aimablement transmises par la famille. Encore Merci.

## Cadre de vie et aménagement de la mobilité

Voici quelques aménagements réalisés par nos agents communaux et M. Thierry BOURGOIN (un habitant membre de la Commission Cadre de Vie) avec du bois de récupération.

**Merci à lui pour son implication !**



## UN PEU D'HISTOIRE

Sur le Site des Archives Départementales, vous trouverez la liste des noms de tous nos Maires Aspachois depuis quasiment la mise en place des élections municipales, et la définition de la fonction du Maire & du Conseil Municipal.



1	Morand	MÄDER	1792
2	Pierre	STOESSEL	1794
3	Jacques	SCHWARTZ	1796
4	Jacques	MÄDER	1797
5	Morand le Jeune	BALTZER	1813
6	Thiébaud	SCHWARTZ	1831
7	Jean	STOESSEL	1835
8	Joseph de Joseph	STOESSEL	1838
9	Jean	HERD	1846
10	Jean	STOESSEL	1848
11	Joseph	STOESSEL	1855
12	Joseph	MERCKY	1865
13	Ignace	MAEDER	1867
14	Morand de Joseph	STOESSEL	1874
15	François Joseph	STOESSEL	1890
16	Laurent	EBY	1891
17	Jean-Baptiste	BOHRER	1896
18	Pierre Nicolas	BRAND	1908
19	Joseph	STEMPFLER	1920
20	Morand	MAEDER	1922
21	Morand	STOESSEL	1933
22	Joseph	BIENTZ	1935
23	Henri	CHRUSTEN	1963
24	Rémy	MARTIN	1977
25	Antoine	REICHLIN	1983
26	Fabien	SCHOENIG	2014

C'est lors de la Révolution Française qu'un cadre juridique uniforme sur la totalité du territoire est créé, et ce cadre institue la création de communes, chargées de gérer le territoire des paroisses qui structuraient jusqu'alors le territoire français.

Le Décret du 14 décembre 1789 constitue les municipalités, on peut estimer qu'il s'agit d'une nationalisation des 44 000 paroisses.

Les premières élections municipales ont lieu en février 1790, le mandat est de 2 ans non renouvelable (ou renouvelable après une alternance de 2 ans).

Les secondes élections municipales ont lieu en novembre 1791.

Les troisièmes élections municipales en novembre 1792.

Par la loi du 22 décembre 1789 relative à la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives et son décret d'application, les « communautés d'habitants » élisent leurs conseillers et l'agent municipal (le maire), au suffrage censitaire masculin : trois journées de travail pour être électeur, dix journées de travail pour être éligible...

## OPÉRATION « ASPACH BOUGE »



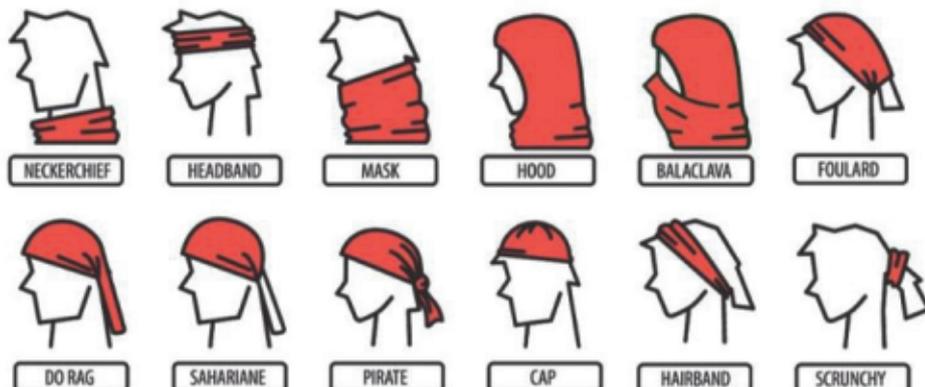
Un tour de cou logoté ASPACH est offert à chaque habitant assurant la promotion de notre village dans le cadre d'une activité sportive !

N'hésitez pas à venir les récupérer en Mairie, ou les réserver (ils seront déposés dans votre Boîte aux Lettres).

1 tour de cou par habitant remis gratuitement.  
Couleur : gris uniquement



### Différentes possibilités d'utilisation :



Il peut s'agir de porter ce tour de cou logoté au blason du village lors d'une promenade seul, entre amis, lors d'un tour en vélo, d'une baignade, lors de votre séance de gym, que ce soit sur votre lieu de vacances, ou sur Aspach, peut-être même pour certains lors d'une compétition sportive, ou de toute participation à un événement sportif...

**Le principe : prenez-vous en photo avec ce tour de cou Aspachois, lors de ce moment, et envoyez-nous votre photo via mail ou Messenger de la Mairie.**

Nous publierons ces photos dans le prochain bulletin communal, sur notre page Facebook, et sur notre site internet.

*Par l'envoi de cette photo, vous acceptez implicitement qu'elle soit publiée via ces 3 canaux de communication.*

Les derniers évènements de cette pandémie nous ont rappelé que la pratique sportive est essentielle à notre santé.

Profitons de cet été pour BOUGER !

*Délai : cette opération durera toute l'année 2021, car il n'y a pas de période pour se bouger...*

**NOUVEAU À ASPACH**

Un marché hebdomadaire local avec le Chantier d'Insertion LA PASSERELLE de Hirsingue se tiendra tous les vendredis de 10h à 12h devant le local de la Réserve Communale de Sécurité Civile (près du Jardin des Libellules)



*Démarrage le  
23 juillet*

Les légumes sont cultivés de leur plantation à leur récolte dans le respect de l'environnement.

Le Chantier d'Insertion exploite une parcelle d'environ 50 ares située le long de l'III où sont implantés deux serres et un système d'irrigation pour l'arrosage des légumes.



## L'EURO VÉLO 6



### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'EuroVelo 6, de l'Atlantique à la Mer Noire, est une des routes les plus populaires avec 4.450 km pour un trajet idéal pour tout cycliste.

De 2004 à 2006, 18 partenaires français, allemands et suisses ont unis leurs forces pour mettre en place la partie ouest de cette route, de l'Atlantique à Ulm.

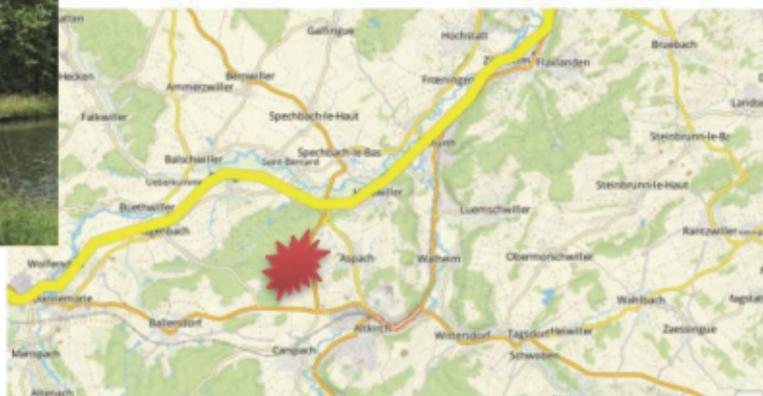
Le but est de suivre le cours des trois plus grands fleuves européens, melting-pots de la civilisation européenne : la Loire, le Rhin et le Danube.

De la Franche-Comté à la Suisse, l'EuroVelo 6 entre en Alsace par le canal du Rhône au Rhin avec les douze écluses de Valdieu-Lutran.

En arrivant à Mulhouse, l'itinéraire continue sur la berge du canal du Rhône au Rhin jusqu'à Kembs. De là, en empruntant le chemin du canal de Huningue, l'itinéraire mène, par la passerelle des Trois Pays, en Allemagne puis en Suisse à Bâle.

La majorité du parcours dans le Sundgau emprunte des voies vertes sécurisées car séparées de la circulation automobile, le reste utilisant des routes à faible trafic ou des aménagements cyclables.

Profitez-en ....à 2 pas d'ASPACH !



Pour toute question : <https://www.alsacevelo.fr/itineraires/les-eurovelo-routes/eurovelo-6-veloroute-atlantique-mer-noire-38.html>

## SÉCURITÉ ET MOBILITÉ



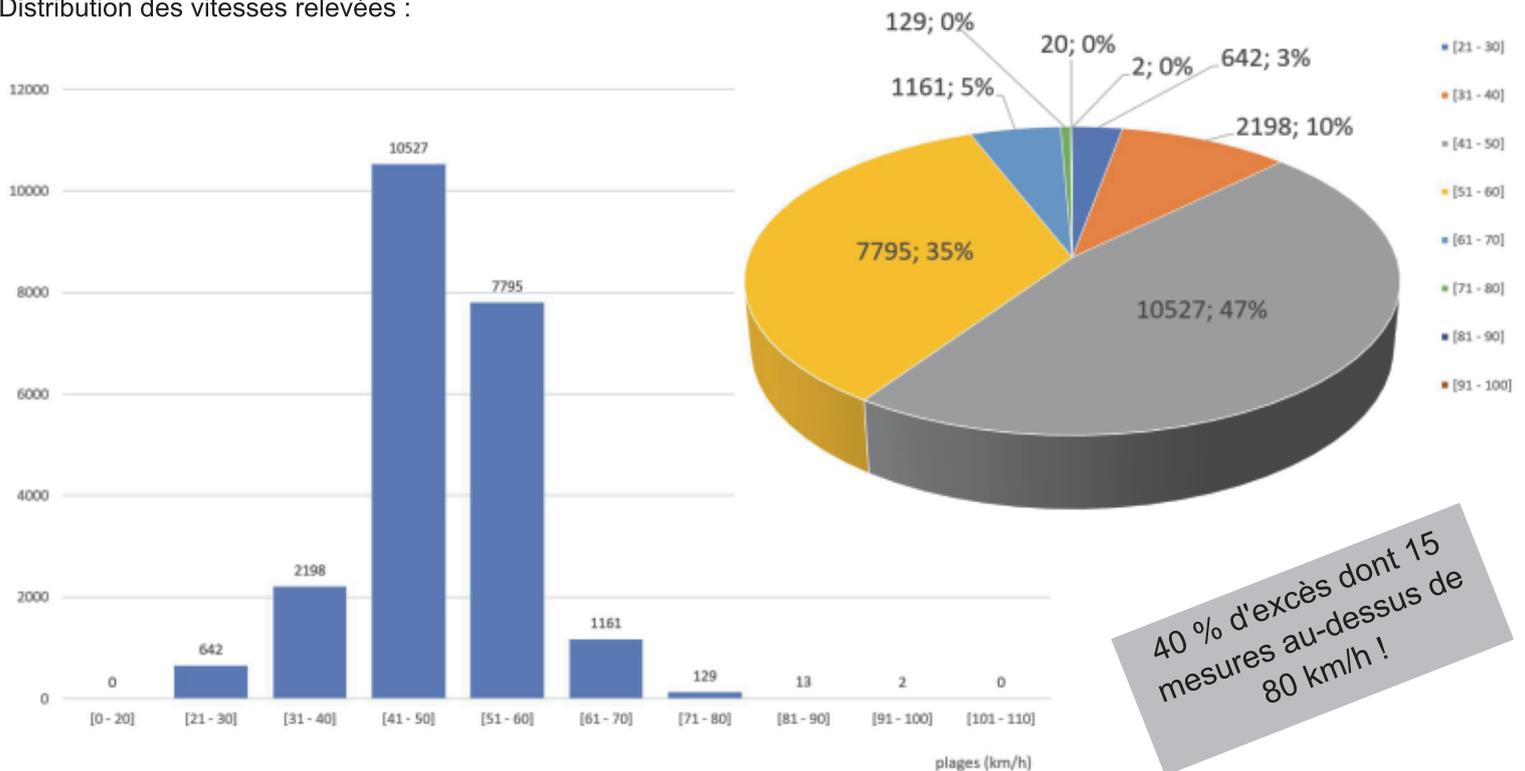
Dans le cadre des travaux de sécurisation de nos rues, vous avez pu remarquer la mise en place de nouveaux panneaux aux normes (rétro-réfléchissants) avec une transformation des CEDEZ-LE-PASSAGE en STOP dans les cas où l'angle de visibilité et la situation de l'intersection le permettaient.

Au niveau de la Route de Thann, vous aurez remarqué la présence d'un radar pédagogique au centre du village près de la Mairie posé du 20 avril au 16 mai.

Ce radar nous a été prêté par la DDT (Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin) – Services Transport, Risques, Sécurité de COLMAR sur les conseils de l'Unité Routière.

Il nous a permis de confirmer les mesures de vitesse prises par l'entreprise VIALIS en 2017 à savoir **un trafic constant et des pointes de vitesse à surveiller pour la sécurisation de tous, en particulier de nos enfants et adolescents aux abords de la Route de Thann !**

Distribution des vitesses relevées :



40 % d'excès dont 15 mesures au-dessus de 80 km/h !

Vous avez également constaté depuis le mois de janvier 2021, des tests relatifs à la pose d'**écluses doubles**.

Ces tests sont réalisés dans le cadre d'un dossier avec l'Unité Routière qui devra à terme permettre une réduction des flux de passage des véhicules n'utilisant ASPACH que pour une traversée de « passage » (transit).

Mais il s'agira aussi en additionnant les points de ralentissement de dissuader ces véhicules de passer au cœur de notre village tout en réduisant la vitesse sur notre longue RD466, Route Départementale dont les conditions de circulation sont régies par une réglementation spécifique.

Nous sommes en relation constante avec les Service de l'Unité Routière locale et la CEA (Collectivité Européenne Alsace).



# Tout Aspach à la mairie

Trois tests ont été réalisés, sous couvert d'un arrêté municipal :

- en janvier et juillet 2021 (en hiver avec des conditions enneigées et en été lors du passage d'engins agricoles) : pose d'une écluse double au centre du village sur la RD 466 ;
- depuis mai 2021 (jusque fin août) : pose d'une écluse double à l'entrée du village par le col de la Steige.

En février 2021, un premier questionnaire a été adressé aux tous proches riverains de l'écluse Route de Thann.

Dans l'ensemble, les retours sont assez satisfaisants au niveau de la réduction de la vitesse et de la position des écluses. Un temps d'adaptation reste nécessaire aux conducteurs afin de bien comprendre le principe.

La pose d'un aménagement avec des coussins berlinois est aussi envisagée sur la Route de Thann.

Avant la pose de ces dispositifs, les riverains les plus proches seront informés.

Ces dispositifs de sécurisation sont mobiles donc ajustables, démontables et d'un coût adapté à notre budget.

Il est également envisagé de protéger nos cyclistes au maximum dans le village surtout Route de Thann et de prévoir de ce fait la création (en fonction de la réglementation) de voies cyclables.

En lien avec la CEA, nous envisageons la mise en place de places de parking le long de la Route de Thann, ce point reste à étudier.

La pose de dos d'âne ou plateau n'est pas envisagée par notre commune pour l'instant.



À ce jour, avant notre point avec l'Unité Routière début septembre, nous souhaiterions recueillir l'avis de l'ensemble des habitants d'Aspach, et de ce fait nous vous proposons de répondre à quelques questions.

Cette enquête nous permettra de remonter ces informations à la CEA mais également de satisfaire le besoin de sécurisation dans le village.

## Questionnaire sur la sécurisation de la Route de Thann (à déposer à la mairie)

Chères habitantes, chers habitants,

Comme vous avez pu le constater, plusieurs tests de mise en place de « doubles écluses » Route de Thann RD466 (Route Départementale) ont été réalisés. Un point va être organisé avec le Service de l'Unité Routière d'Altkirch en lien avec la CEA (Collectivités Européenne Alsace) courant septembre 2021 sur la sécurisation de l'ensemble de la Route de Thann. De ce fait, nous souhaiterions recueillir vos remarques sur ce projet de sécurisation :

NOM : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

1) Les panneaux de signalisation étaient-ils suffisamment visibles de part et d'autre de ces doubles écluses lors des tests ?

Oui Non Remarques :

2) Quel avis avez-vous sur les voies cyclables envisagées sur la Route de Thann (exemple aux abords des écluses, envisagées au-delà) ?

Pour Contre Remarques :

3) Quel avis avez-vous sur la création de places de stationnement le long de la Route de Thann (en analyse avec l'Unité Routière) ?

Pour Contre Remarques :

4) Trouvez-vous que les arrêts de bus sont suffisamment sécurisés ?

Oui Non Remarques :

5) Trouvez-vous que les passages piétons de la Route de Thann sont suffisamment sécurisés ?

Oui Non Remarques :

6) Merci de nous faire remonter vos remarques diverses pour nous permettre d'adapter le(s) futur(s) dispositif(s) de sécurisation de la traversée d'Aspach par la RD466 :

Nos remerciements pour votre participation, sachez que nous nous employons à mettre en œuvre les meilleures dispositions pour réduire la vitesse dans notre village.

Votre aide sera précieuse pour les choix du Conseil Municipal, en collaboration avec l'Unité Routière de notre secteur. Les résultats de ce questionnaire seront communiqués à tous les habitants.

La Mairie d'ASPACH

## Naissances

- 19 mars 2021 Adison STOESSEL de Arnaud STOESSEL et Angélique KUHN  
24 juin 2021 Emilio BARBOSA de Raphaël BARBOSA et Floriane CRATERE  
27 juin 2021 Auguste MARTIN de Aurélien et Aurélie MARTIN



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

## Mariages

- 24 avril 2021 Thierry LAUNET et Isabelle RACLE  
29 mai 2021 Quentin STOESSEL et Lina AMARA  
10 juillet 2021 Charles MUNCK et Julie STOESSEL



Nous vous présentons nos sincères félicitations !



## OPERATION

# BRIOCHES 2021

**100% des dons reçus**

**Solidaires avec le handicap mental**

**Pour Dannemarie**

Du **mardi 07 septembre**  
au  
**dimanche 12 septembre**





En partenariat avec les collectivités locales et les associations du Sundgau.

## Adapei

Depuis plusieurs années maintenant, l'**ADAPEI PAPILLONS BLANCS d'ALSACE du Sundgau** organise au mois de septembre dans les communes voisines une opération "brioches".

L'APBA du Sundgau gère un certain nombre d'établissements d'accueil pour enfants et adultes handicapés mentaux, tous situés à Dannemarie : L'IME-IMPRO "Marie-Jeanne SIRLIN," l'ESAT "KAEMMERLEN" pour les travailleurs handicapés, la résidence "SAINT-JACQUES" ( FATH ), le service d'accueil de jour (SAJ) et la maison de retraite spécialisée ( FASPHV).

Notre opération "brioches" annuelle dont le fonctionnement repose sur la solidarité et la générosité des bénévoles qui assurent la vente et des donateurs est une grande source de revenus.

L'année dernière, 8 400 brioches ont été vendues. Ces dons nous ont permis de démarrer la première tranche de la rénovation des chambres et des salles de bain du Foyer de vie des travailleurs handicapés et nous ont permis, également, de financer un projet autour des apprentissages sur la mobilité des personnes accueillies dans nos établissements.

L'opération "Brioche 2021" aura lieu du **mardi 07 septembre au dimanche 12 septembre 2021**.

Dans chaque localité, la distribution aura lieu durant ces journées à la convenance des équipes locales.

Cette année nous avons pour ambition, grâce à vous, de finaliser la rénovation des chambres et salles de bain du Foyer de Vie des travailleurs handicapés et de mettre en place un logement pédagogique pour développer l'autonomie des personnes handicapées mentales.



Association des parents et amis d'enfants pour la défense des personnes handicapées mentales





## Opération Brioche

 **5€/ brioche**

Votre don servira pour :



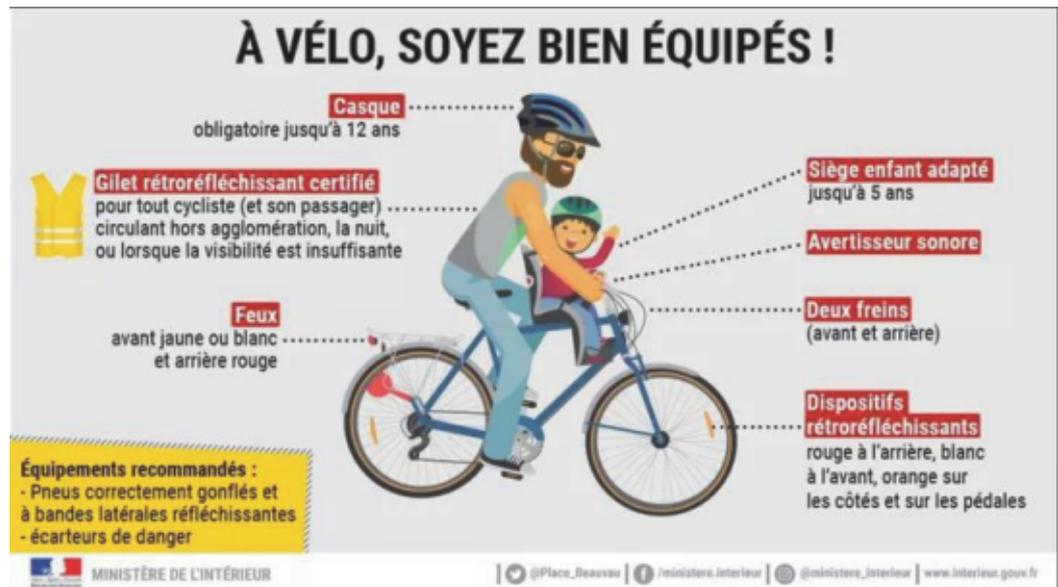
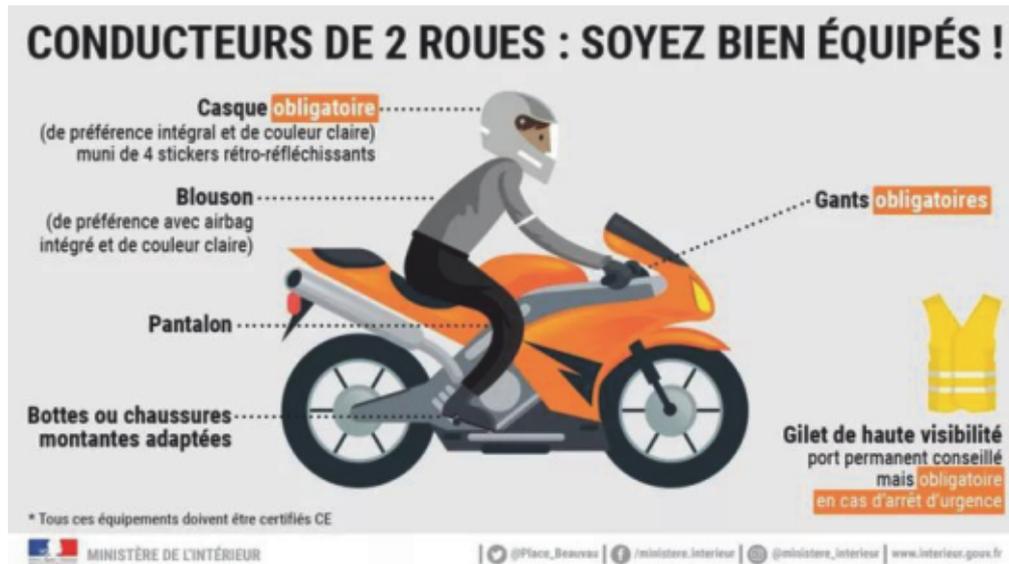
- ① Finaliser la rénovation des chambres et salles de bain du Foyer de Vie des travailleurs handicapés.
- ② Mettre en place un logement pédagogique pour développer l'autonomie des personnes handicapées mentales.
- ③ Améliorer la prise en charge par l'achat de matériels d'éducation spécialisée.





30A rue de Delle, 68210 DANNEMARIE ☎ 03.89.08.07.70 aapaei@adapeipapillonsblancs.alsace  
Pour plus d'informations <http://www.apaei-dannemarie.fr/> (#brique etablissements)

## Sécurité sur deux roues



## Maladie de Parkinson

L'association Vivre avec Parkinson récolte des cartouches à jet d'encre vides dans des points de collecte situés dans tout le département et notamment chez Plein Ciel à Aspach.

Infos sur l'association : [www.vivreavecparkinson.fr](http://www.vivreavecparkinson.fr)

## En direct de la CCS

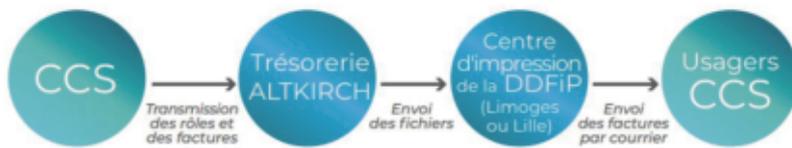


CC-INFOS 2021



## LE TRAITEMENT ET L'ENVOI DES FACTURES AUX HABITANTS

Depuis un peu plus d'un an, le traitement des factures en matière d'ordures ménagères et d'eau et d'assainissement est dématérialisé et transite via le système « Clic'ESI » de la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques). En d'autres termes, les factures ne partent plus de la CCS mais d'un centre d'impression de la DDFiP.



Il se peut que l'envoi des fichiers entre la Trésorerie et le centre d'impression rencontre des retards ou des problèmes techniques, qui sont indépendants de la CCS.

Cela peut, par exemple, avoir pour conséquence de raccourcir le délai de paiement lorsque les factures sont envoyées tardivement.

Evidemment, dès que la CCS est informée de tels retards ou problèmes, nous faisons le nécessaire pour réagir au plus vite !

## NOUVEAU - ILLIWAP : L'APPLICATION DE LA COMCOM !

Depuis le début du mois de mai, vous pouvez télécharger Illiwap, l'application citoyenne de la ComCom. 100% gratuite, l'application vous permet de recevoir instantanément des messages d'information diffusés par la CCS : coupure d'eau, travaux, changement dans la collecte des ordures, horaires des cours de piscine, événements à venir, etc. Grâce à Illiwap vous pouvez aussi être acteurs du territoire et alerter la CCS sur des thématiques telles que l'eau, l'assainissement ou encore les déchets.

**Pour rejoindre la communauté Illiwap, rien de plus simple :**

**1** Téléchargez **illiwap**  
sur Google Play (Android)  
ou AppStore (iOS)

**2** Recherchez et suivez  
Communauté de communes Sundgau  
dans la barre de recherche  
ou scannez le QR code via  
le lecteur de l'application

**3** Enfin, cliquez sur **SUIVRE**  
et  
**Recevez**  
toute l'actualité !

Pour recevoir les informations selon vos intérêts et votre lieu d'habitation, abonnez-vous aux stations liées de la CCS et recherchez votre commune.

Par exemple, station liée CCS « Valorisation des déchets », sélectionner « groupe » et choisir sa commune. Seuls les abonnés recevront les notifications !

Alors si ce n'est pas encore fait, téléchargez Illiwap sans plus attendre !

## AMÉNAGEMENT DU PARC DES BOSQUETS À ALTKIRCH

Mercredi 19 mai, les membres du Conseil municipal des enfants d'Altkirch se sont regroupés au Parc des Bosquets (derrière la MJC et la médiathèque) afin d'apporter leurs idées sur le projet de réhabilitation écologique du parc, porté par les services de la CCS, avec le soutien de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le cadre du GERPLAN et en partenariat avec la Ville d'Altkirch.

L'objectif ? Redonner vie à cet espace qui présente un potentiel écologique et social indéniables.

**Bon travail les enfants !**



Chefs d'entreprises, cet espace vous est dédié. Pour vous faire connaître ou communiquer au sujet de vos projets, n'hésitez pas à nous contacter pour nous soumettre vos idées d'articles concernant vos activités.



## Flopyméca

Pour ce numéro 21 de Tout Aspach nous avons rencontré M. Florian BRUN, patron du garage Flopyméca situé dans la zone artisanale (côté entrée nord du village).



Après un BTS en mécanique au lycée Bugatti de Mulhouse, M. Brun a suivi une formation complémentaire dans le domaine de la mécanique des voitures de course, sa véritable passion. Il a ainsi pu exercer et peaufiner son art pendant un an chez Renault Sport à Paris dans le cadre du développement de voitures de course où il s'est beaucoup questionné sur les principes, « pourquoi c'est comme ça ? » et a trouvé très intéressante et formatrice cette démarche du questionnement permanent et la recherche des réponses associées. Cela dit, la vie parisienne n'était pas vraiment faite pour lui et il s'est trouvé en déplacements quasiment tous les week-ends : « à cette époque mon amie la plus proche était ma valise ».

C'est ainsi qu'il est revenu dans sa région natale en trouvant un poste dans la location de voitures de course, chez 200 Chrono à Colmar, où il a été chef d'atelier pendant un an et demi tout en faisant du monitorat et du pilotage. Parallèlement, en 2012, il monte son propre garage à Guevenatten en se lançant dans l'aventure de l'autoentrepreneuriat pendant deux ans avant de passer sous statut de SAS. Et c'est pour assurer son développement qu'il achète, en 2013 et à seulement 23 ans, le bâtiment qu'il occupe toujours aujourd'hui à Aspach et dans lequel il s'est définitivement installé en octobre 2014 après près d'un an de travaux, période pendant laquelle il continuait à exercer à Guevenatten.



Au début M. Brun n'intervenait pratiquement que sur des voitures de course tout en aidant des jeunes dans leurs participations au 4L Trophy. Puis il s'est diversifié, a engagé des mécaniciens et pris des apprentis sous son aile, de sorte que l'entreprise a compté jusqu'à neuf personnes au plus haut mais il admet que c'était devenu compliqué à gérer. L'échelle actuelle de son entreprise, avec quatre personnes, lui convient mieux. L'entreprise s'est peu à peu orientée vers le dépannage classique, la remise en état de moteurs, la rectification de culasses, la restauration et la remise en route de véhicules de collection notamment de la marque Porsche, la modification de véhicules 4x4... M. Brun assure aussi beaucoup de transports de véhicules grâce au plateau dont il dispose. Pour résumer nous le citons : « j'aime bien faire ce que les autres ne font pas ». Il travaille souvent en collaboration avec des contacts, essentiellement en local.



Et si vous aussi vous vous interrogez sur l'origine du nom de l'entreprise, il s'agit simplement du surnom de M. Brun en course.

Contact :  
Flopymeca  
108 route de Thann  
03 68 06 59 58  
ou sur Facebook



## Astronomie : mythologies de la création

Comment imaginer que quelque chose puisse naître de rien, du vide, du néant ? Comment faire apparaître de l'existence à partir de la non-existence ? Et pourtant, il semblerait bien que de l'être existe, qu'on nomme « la matière », et même qu'existe de l'être animé qu'on appelle « la vie ». C'est pourquoi, la très grande majorité des mythes de création de l'univers suppose un milieu préexistant au monde. Le monde ne peut pas naître de rien.

### À BABYLONE

L'« Énuma Elish », texte écrit il y a 4000 ans, est le récit de la création du monde, telle que l'imaginait les Babyloniens. L'eau est le milieu originel d'où est apparu le monde. Abzu est le dieu des eaux douces, et Tiamat le dieu des eaux salées, et c'est de leur union qu'est né Anu, le dieu du ciel, et de lui le reste du monde.

Les mythes de création sont presque toujours inspirés par la géographie des lieux où ils naissent. Absu représente bien sûr les deux fleuves qui traversent la Mésopotamie, le Tigre et l'Euphrate, qui par leurs sédiments, fertilisent les terres et permettent les progrès de l'agriculture. Et Tiamat représente le golfe persique.

Le monde est né de la rencontre des eaux douces et des eaux salées.

### EN EUROPE DU NORD

Là non plus l'univers n'est pas né du néant. Deux milieux primordiaux sont invoqués : l'un constitué de froid et de glace, et l'autre de feu et de flammes. La rencontre de ces deux éléments génère des gouttes d'eau, d'où jaillissent le géant Aurgelmir et la vache nourricière Audhumla, ceux-ci générant à leur tour tous les êtres vivants du monde. Cette histoire est racontée dans l'« Edda poétique », un ensemble d'une trentaine de chants et de poèmes composés entre le 8ème et le 13ème siècle, et mise par écrit au 13ème siècle.

Le monde est né de la rencontre de l'eau et du feu.

### LES PRÉSOCRATIQUES

Les présocratiques sont un ensemble de philosophes qui vécurent sur les côtes de la mer Égée, du sud de l'Italie ou de la Sicile de 600 à 400 ans avant notre ère, des philosophes d'avant Socrate. Leur grande idée, et elle est révolutionnaire, était de prétendre que le monde n'est pas dirigé par des dieux, mais par des lois, accessibles à l'entendement humain, la réflexion scientifique. C'est par l'observation attentive de la nature que l'on peut comprendre comment marche le monde. Et c'est alors que se développent les mathématiques, l'astronomie, la physique, dans un souci d'explication rationnelle des phénomènes naturels. Auparavant, les hommes avaient recours aux mythes pour expliquer le monde, Gaïa (la Terre) et Ouranos (le Ciel) étaient des divinités, la foudre était lancée par Zeus, les tremblements de terre étaient le fait de Poséidon. A partir de ce moment, les présocratiques cherchent des explications naturelles aux phénomènes et au monde.

Pour **Thalès** (625 – 550 avant JC) c'est l'eau qui est l'origine de tout. L'eau est le seul élément connu sous trois formes, solide, liquide et aérien ! La chaleur solaire, en produisant des vapeurs, transforme l'eau liquide en air. L'air à son tour, en se condensant en eau, retombe sous forme de pluie. Cette eau là peut devenir de la terre, et la terre elle-même peut devenir de l'eau, c'est la rosée du matin. Les astres du ciel sont de la terre enflammée, et l'eau en est le combustible.

**Anaximène** (610 – 545 avant JC) choisit l'air comme élément fondateur. L'air raréfié devient du feu. L'air condensé, à mesure qu'il devient plus dense, se métamorphose d'abord en vent, puis en nuages, en l'eau, en terre et en pierre. Parce que la condensation refroidit, et que la raréfaction réchauffe. La grêle se forme quand l'eau qui tombe des nuages est gelée. L'éclair est un nuage déchiré par les vents. L'arc en ciel se forme lorsque les rayons du soleil tombent sur de l'air condensé.

Pour **Héraclite** (540 – 470 avant JC), c'est le feu qui est le principe de toute chose : « Ce monde a toujours été et il est et il sera un feu toujours vivant, s'alimentant avec mesure et s'éteignant avec mesure. » Le feu est la réalité du mouvement. Le feu descendant, en s'épaississant devient la mer, qui elle-même en mourant, devient la terre. En s'élevant, les vapeurs issues de l'eau deviennent nuages, et c'est en s'enflammant dans un mouvement ascendant que ceux-ci retournent au feu premier. Et bien sûr les lumières dans le ciel, les astres que l'on voit la nuit, sont constituées de feu !

Pour **Xénophane** (570 – 480 avant JC), le rôle premier est joué par la terre, en choisissant un élément beaucoup plus stable et moins changeant que l'eau, l'air ou le feu.

**Empédocle** (490 – 435 avant JC) postule que la substance primordiale n'est pas constituée d'un seul et unique élément, mais

des quatre éléments précédents, le feu, l'air, la terre et l'eau. A cela Empédocle rajoute une cinquième essence qui doit baigner tout l'univers, plus légère que toutes les substances connues, et qui se place dans tous les vides que la matière ne peut pas combler. Platon appelle cette substance l' « éther », elle sera nommée « quintessence » au moyen-âge. Une substance invisible et présente partout. La matière elle-même, étant poreuse, contient cette quintessence, cet éther. Et pendant les vingt-cinq siècles qui suivirent... la nature aura horreur du vide !

## L'HOMME ENTRE TERRE ET CIEL

Un conte Maori

Tout est obscurité, la lumière n'a pas encore paru. Ranginui est le principe masculin, le père de tout ce qui existe, Ranginui est le Ciel. Papatuanuku est le principe féminin, la mère de tout ce qui existe, Papatuanuku est la Terre. Et tous deux se tiennent étroitement enlacés, allongés ensemble l'un auprès de l'autre. Ils avaient déjà de nombreux enfants, coincés entre leurs deux corps. Et l'obscurité durait toujours.

Et les enfants commençaient à s'interroger sur la lumière, et comme ils se sentaient à l'étroit, serrés entre leur père et leur mère, ils entreprirent de les séparer, pour laisser passer la lumière. Tanemahuta qui était le dieu de la forêt et des oiseaux prit la parole et dit : « Séparons les, laissons le Ciel être loin de nous, et la Terre reposer sous nos pieds. » Tanemahuta se leva doucement, appuya sa tête sur la Terre, posa ses pieds contre le Ciel. Il tendit son dos et dans un effort immense, sépara le Ciel de la Terre. Quand ils furent éloignés l'un de l'autre, la lumière parut dans le monde, et tous les enfants qui étaient alors cachés entre leurs deux corps se dispersèrent sur la Terre.

Depuis ce temps, le Ciel pleure la séparation d'avec sa femme, souvent il sanglote la nuit, et laisse tomber des larmes, des larmes que les hommes trouvent sur l'herbe au matin et qu'ils nomment des gouttes de rosée.

Et les sentiments de Papatuanuku s'élancent vers son amoureux au Ciel, et lorsque les hommes voient ces plaintes et soupirs dans l'air, ils nomment cela le brouillard.

*Philippe Simon – AstroAspach*

P.S. : Aujourd'hui, la mécanique quantique dit que des particules de matière jaillissent du vide...

## Apiculture

Les nombreuses miellées ininterrompues et un automne 2020 maussade ont bloqué la ponte de la reine et affaibli nos ruches, surtout celles revenues de transhumance, au point qu'elles étaient incapables de constituer assez de réserves pour l'hiver.

Le printemps 2021 est le pire que j'ai connu en quarante ans d'apiculture, les gelées ont anéanti toutes les floraisons y compris les acacias. La neige et les pluies journalières ont empêché nos butineuses d'amasser le moindre nectar. Celles que j'ai emmené aux sapins ne sont guère mieux loties.

Résultats : 30 % des ruches de notre département ont disparu. Dans ce cas il est nécessaire de nourrir pour stimuler la ponte, ce qui a développé de nombreux essaims et facilité l'élevage de nucléis. Maintenant que le cheptel est de nouveau reconstitué il faut persister et continuer de nourrir pour avoir des ruches fortes et résistantes pour l'automne et la saison prochaine. Aujourd'hui fin juillet on peut considérer que la saison 2021 est ratée, il nous reste à envier les grandes étendues mellifères de lavande qui défilent devant l'écran de télévision pendant la retransmission du tour de France.

*François Reichlin*



## Union Nationale des Combattants d'Aspach

**Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)**

Notre avenir est de plus en plus incertain. Depuis le début de cette pandémie nous avons déploré le décès de huit camarades de notre association. Nous sommes réduits au minimum des représentants lors de leurs obsèques.

Dorénavant nous ne pourrons que compter sur l'adhésion de jeunes OPEX ou gendarmes. Nous avons l'espoir de nous retrouver pour le repas d'automne mais les taux d'incidence de la Covid19 augmentent de jour en jour.

En espérant que certains de nos anciens peuvent encore profiter de la mer ou la montagne, je leur souhaite un agréable séjour.



## Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

**Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)**

Les conditions sanitaires actuelles nous permettent de remettre la salle polyvalente en location, dans le respect strict des gestes barrières bien entendu. Nous espérons que cette situation, très délicate, pourra perdurer au mois de septembre et que nous puissions reprendre une vie associative normale et enfin proposer à nouveau des moments de rencontres conviviales dans la salle.

Pour la location de la salle, soit pour un apéritif de mariage ou un repas de midi vous pouvez contacter Mme Évelyne Kleiber au 03 89 40 68 72.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été et prenez bien soin de vous.



## Cercle Sainte Cécile d'Aspach

**Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)**

# Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

## Section rando :

Les sorties mensuelles du groupe de randonneurs ont repris en juin avec deux sorties dans les Vosges vers le Hundsrück et le Rossberg. Début septembre est programmée toute une semaine de randonnées dans les Alpes vers Samoëns



## Renseignements :

Sabine Schnebelen 03 89 07 41 80

## Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Après une longue période de mise en sommeil, nous avons repris nos réunions régulières du vendredi soir à l'observatoire quelle que soit la météo !

Nous avons pu aussi observer et imager l'éclipse partielle de Soleil du 10 juin



Nous allons maintenant reprendre progressivement nos activités d'animation ouvertes au public en privilégiant celles qui étaient promises l'an dernier. La première aura lieu à Dietwiller (village où habite un de nos membres) le 18 septembre à partir de 14h.

Si nos activités vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter pour passer une soirée avec nous histoire de voir ce que l'on fait dans ce vaste domaine qu'est l'astronomie!

**Renseignements :** JJ Ludwig au 03 89 40 62 79 ou <http://astroaspach.fr>

## Le club des aînés :

La reprise de nos activités a enfin pu avoir lieu le 6 juillet ; et ces réunions régulières reprendront tous les 1<sup>er</sup> mardis du mois à partir de 14h à la Maison des Associations

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter. Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

## Renseignements :

**Madame Josette Herth** 32 rue de Thann Aspach 03 89 40 29 22 ou 06 71 69 47 26

**Madame Denise Gutleben** 2 impasse de la Fontaine 03 89 40 11 95



## Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIÉ (03 89 40 22 20)



## Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)

Bonjour Aspach,

Suite à la crise sanitaire, cela fait un peu plus d'un an que l'association est à l'arrêt. Nous espérons pouvoir vous retrouver très bientôt, mais, pour le moment, nous préférons rester prudents.

Nous profitons de ce numéro de « Tout Aspach » pour lancer un appel aux bénévoles. Avec la crise sanitaire, les animations sont à réinventer et nous repartirons sur une page blanche. Si vous êtes intéressés pour l'écrire avec nous, n'hésitez pas à me contacter au 06 20 60 16 29 ou par mail à frederique.eby@gmail.com

En attendant de se revoir, nous vous souhaitons un bel été !

Frédérique Eby pour le comité des fêtes



## Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

## Pétanque

Responsable : M. SEMPROLI

## Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Pour honorer Notre Dame de la Litten,  
le conseil de fabrique de l'église St Laurent d'Aspach vous propose de fêter

**LA NATIVITÉ DE MARIE**

**DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021**

**À LA CHAPELLE NOTRE DAME DE LA LITTEN**

Nous vous donnons rendez-vous pour la célébration de l'Eucharistie à 10h30 devant la chapelle puis nous poursuivrons la journée avec un beau moment de convivialité autour de la buvette et d'un repas champêtre.

Au menu nous vous proposons au choix :

**1 Côte de porc ou 2 merguez ou 1 saucisse blanche  
le tout accompagné de salades variées**

**salade de fruits**

**Café**

**prix de 12,- €**

**pour les enfants de 5 à 12 ans le prix sera de 6,-€ Gratuit pour les moins de 5 ans**

En cas de mauvais temps la messe sera célébrée à l'église et le repas aura lieu à la salle polyvalente.

En cas d'annulation pour raisons sanitaires, les repas seront remboursés.

**Ce sera aussi l'occasion d'acquérir la nouvelle bougie à l'effigie de  
Notre Dame de la Litten au prix de 2,50 €**

**Le bénéfice de la vente sera affecté à l'entretien et au fleurissement de la chapelle.**

Les feuilles d'inscriptions vous seront distribuées fin juillet/début août, afin que vous puissiez vous inscrire pour le repas avant le 4 septembre.

Par ailleurs, notre équipe chargée du nettoyage et de l'entretien de notre église paroissiale, serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres. Si vous avez un peu de temps (environ 2h tous les 2 mois) ou si vous souhaitez des renseignements vous pouvez contacter le responsable de l'équipe, M. Jean-Marie France, au 03 89 40 11 56.

En attendant la joie de nous retrouver pour un moment convivial, nous vous souhaitons un bel été ; prenez bien soin de vous.

Evelyne Kleiber pour le conseil de fabrique

## Badminton

Président : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)





## ***Les Petits et les Moyens de l'école maternelle vont au stade***



Avec le retour des beaux jours, vous avez pu nous voir, chaque lundi, arpenter la rue qui mène de l'école au stade, équipés en vrais sportifs, chaussés de baskets et tirant une remorque chargée de matériel : nous nous sommes rendus au stade pour faire de l'athlétisme...



Le relais anneaux



Le relais bâton



La course d'obstacles



Les lions et les gazelles



La course des animaux

Et bien d'autres ateliers encore...  
Nous étions tous très motivés pour courir !

## Les élèves de Petite et Moyenne Section en randonnée...

Au mois de juin, nous avons fait des randonnées à la découverte du village et de ses alentours.



Au jardin  
des  
libellules.



Nous marchons d'un bon pas. Les Moyens sont munis d'une feuille de route. Les Petits partent à la chasse aux couleurs : ils doivent ramasser des choses de différentes couleurs et les ranger dans leur boîte.



Sur le petit pont...



Une pause à la chapelle avant de repartir...



Et une dernière halte près de la  
ferme avant de rentrer à l'école.



prochain bulletin  
prévu en  
novembre 2021